



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

N° CC2024-07-02

**OBJET :**

**INSTAURATION DE LA TAXE  
GEMAPI POUR 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

**Excusés :** Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018 de la compétence « Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et son transfert obligatoire aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

**Vu** l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, donnant la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'instaurer une taxe destinée à financer cette compétence,

**Vu** la délibération n°9 du 14 septembre 2021 pour la première instauration de la taxe GEMAPI pour l'année 2022,

**Considérant** les charges afférentes à l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'année 2025, liées à l'élaboration et la mise en œuvre des Contrats Territoriaux des bassins versants Andelot et Hautes Vallées du Cher,

**Propose au Conseil Communautaire :**

- De poursuivre l'instauration de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » pour l'exercice 2025 ;
- De fixer le produit de cette taxe pour l'exercice budgétaire 2025 à 200 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, 24 septembre 2024.

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes